

Légation de Suisse

en

France. B. N^o 5-474N^o 551

Der. 9. Sept. 1881

Paris, le 7 Septembre 1881

Confidentiel

Monsieur le Président
Très honorés Messieurs

2

Ainsi que Vous le savez, j'avais demandé à M^r Adams, Ministre d'Angleterre, en apprenant que Sir Ch^r Dilke resterait probablement un ou deux jours à Paris à son retour de la Bourbois, s'il ne pensait pas qu'il serait utile que je pusse avoir un court entretien confidentiel avec le sous-secrétaire d'Etat du Forcing office. J'ai ajouté que je ne demandais pas cette entrevue, mais que j'autorisais M^r Adams à dire à Sir Ch^r Dilke que je m'empêcherais de me rendre à l'ambassade d'Angleterre si M^r Dilke le désirait et avait le temps de me recevoir pendant quelques instants pour conférer des intérêts communs de la Suisse et de la Grande Bretagne sur la question du traité de commerce. — M^r Adams a écrit à Sir Ch^r Dilke et, peu de jours après, me fit savoir que je trouverais ce dernier le 6, soit hier mardi, à l'ambassade, à 11 heures du matin.

Au haut Conseil fédéral Suisse

Berne

2/

Je me suis donc empressé de m'y rendre, à l'heure indiquée.

M^r Ch^s Dille, après l'échange de compliments réciproques, a pris l'initiative de me dire : " Vous avez exprimé à M^r Adams le désir de recevoir & prof.ble les demandes formulées par l'industrie cotonnière anglaise & les derniers concessions offertes par la France avant la suspension des négociations. Vous avez déjà reçu communication des demandes anglaises, mais on a hésité à vous donner connaissance des concessions françaises. — Je suis heureux d'adhérer à votre seconde demande, et M^r Adams vous communiquera ces concessions. — D'autre part, je suppose que votre Gouvernement n'aura pas d'objection à vous communiquer les instructions pour les négociations."

J'avais d'autant moins d'hésitation à promettre la communication de vos instructions, que celles-ci se réfèrent spécialement aux rapports des sections de la Commission fédérale, rapports dont la plupart ont été communiqués déjà à M^r Adams. — J'ai donc annoncé à M^r Dille qu'il recevrait une copie des instructions.

En même temps, M^r Ch^s Dille a autorisé M^r Adams à faire la remise de la copie des derniers concessions offertes par la France. Cette remise a eu lieu ce matin. Vous en trouverez un exemplaire sous ce pli.

à titre confidentiel & secret. Il est absolument indispensable
 qu'aucune communication quelconque n'ait été faite à qui
 que ce soit, ce document étant non seulement confidentiel
 mais ayant été remis à Sir Ch^s Dillke à titre personnel. Il
 va sans dire que la communication des instructions du Conseil
 fédéral se doit être indiquée également comme confidentielle
 et secrète. — Les dernières conceptions françaises se
 trouvent consignées dans un mémorandum daté du 27
 Juillet & remis par M^r Challemeil Lacour (annexe I); sur
 la base de ce mémorandum, le gouvernement anglais a fait
 traduire en Suisse les conceptions (annexe 2). —

M^m. Les experts suisses présents à Paris se félicitent
 vivement de ce que l'Angleterre ait consenti à nous
 communiquer ce document, promis par M^r Tizard, mais
 refusé quelques jours plus tard par ce ministre (voir
 rapport du 30 août)

J'ai donné à Sir Ch^s Dillke, en preuve, un exemplaire
 du procès verbal de la 1^{re} séance de la Commission franco-
 suisse, en attirant son attention sur le fait que, dès
 le début, il a été déclaré que la Suisse demandait au
 moins le maintien du status quo, et ensuite qu'elle
 entendait faire usage du tarif de 1878 et de l'arrêté
 du 28 Juin de la même année comme base de négociation;

J'ai signalé également le fait qu'en cas d'échec
 des négociations, la clause de la nation la plus
 favorisée tombait avec le traité lui-même. —
 Quant à la marche générale des négociations, j'ai
 fait observer que nous entendions ne nous lier
 quant à présent sur aucun point; que nous
 transmettrions au Conseil fédéral, ad referendum,
 les propositions que les délégués français pourraient
 faire, et que, le moment venu, nous demanderions
 une prorogation de 3 mois jusqu'au 8 Février 1882.

Sir Ch^s Dillke a trouvé cette attitude
 toute naturelle, et a compris la nécessité où
 nous sommes de négocier avant de pouvoir
 demander la prorogation.

J'ai demandé au Sous-Secrétaire d'Etat quelle
 étaient les intentions du gouvernement
 britannique relativement à la ^{reprise des} négociations,
 reprise qu'on désire vivement dans les cercles
 gouvernementaux français.

Sir Ch^s Dillke a répondu: nous ne ferons
 rien, nous resterons immobiles, aussi longtemps
 que la France ne nous accordera pas la
 prorogation de trois mois. — L'agence Havas
 d'aujourd'hui a communiqué aux journaux

parisiens l'ont ref. Cet avisant:

Sir Charles Dilke, revenant des eaux de la Bourboule, a passé hier soir à Paris. Le sous-secrétaire d'Etat anglais a rendu visite au ministre du commerce et au ministre des affaires étrangères.

Après les déclarations de M. Chamberlain et le discours de la reine d'Angleterre, cette visite fait espérer que les négociations du traité de commerce anglo-français vont être reprises, puisque tant de voix autorisées ont déclaré qu'elles n'avaient jamais été rompues, mais simplement suspendues.

Cet avis n'est manifestement pas exact, car Sir Charles Dilke m'a déclaré avoir fait aux ministres français des affaires étrangères & des Commerce de simples visites de politesse, et n'avoir pas abordé les questions d'affaires, qu'il a tenu soigneusement à éviter.

Sir Charles Dilke a manifesté son étonnement de ce que des experts suisses aient été admis, pour chaque branche d'industrie, à prendre part aux négociations attendu que, deux fois au moins, cette facilité a été refusée à l'Angleterre par M. Tirard. J'ai compris qu'en 1864, MM. Bonher, Drayner de L'herges et Béchic avaient admis, sans la moindre difficulté, la présence d'experts, et que j'avais rappelé ce précédent à MM. St-Hilaire & Tirard, ce qui avait amené à dernier à céder après quelques hésitations. — M. Dilke a paru quelque peu froissé de cette différence de traitement.

6

Quant à la question des représailles, Sir
 Ch^s Dilke a exposé que l'Angleterre avait, par
 les droits sur les vins, une arme très-efficace
 en favorisant les vins de provenance espagnole,
 portugaise & italienne. — Vous remarquerez
 qu'il s'est abstenu de parler d'autres que
 les vins. — De mon côté, j'ai exposé au
 Sous-Secrétaire d'Etat l'arme ouïe de l'arrêté
 fédéral du 28 Juin 1878; il la connaissait déjà.

J'ai ensuite annoncé à Sir Ch^s Dilke qu'un
 travail très-considérable, ~~depuis longtemps en cours~~
~~depuis longtemps en cours~~, avait été
 achevé dans les derniers jours par M^r W. Bühler
 délégué fédéral pour les tiges, à l'effet de proposer
 un système tout nouveau, reposant sur la base
 d'un droit sur les tiges exactement double du
 droit sur les fils moyens dont le tige se compose.
 Le système, modifiant de fond en comble le
 projet français, ne pourrait venir qu'en seconde

ligne 5, après échec des propositions actuelles du Conseil fédéral, auquel il n'a pas encore été communiqué officiellement. — Pour avoir des chances de succès, il faudrait que ce projet fût accepté aussi par l'Angleterre, et il importerait que M^r Bühler pût être mis en rapport avec un expert anglais aussi sûr que compétent, afin de l'étudier contradictoirement.

M^r de Bille a répondu qu'il chercherait en Angleterre qui il pourrait désigner, et a exprimé le vœu d'être prévenu quelques jours à l'avance du moment auquel l'expert anglais devrait se rendre à Paris. — Cette question sera donc reprise plus tard, le projet de M^r Ed. Bühler ayant un caractère d'autant plus éventuel que vous n'avez pas encore eu l'occasion de vous prononcer à son sujet.

La fin de la conversation s'est passée en échange de paroles cordiales sur les intérêts communs de deux pays, et nos nos sommes réciproquement promis la communication réciproque de tout ce qui pourrait avoir un intérêt pour l'autre Etat.

8.

a l'occasion de la ^{remise de la} copie des dernières concessions
 offertes par la France à l'Angleterre, M. Lardy
 a obtenu ce matin de M. Adams quelques
 renseignements de nature plutôt rétrospective, sur
 les dernières correspondances échangées entre
 Londres & Paris avant la suspension des
 négociations. En raison du caractère plutôt historique
 de ces correspondances, on peut être aisé bref.

Vous vous rappelez que, le 10 août, Lord
 Granville avait écrit à M. Challemel Lacour
 (voir rapport du 11 août no 214) pour exprimer son
 étonnement de la contradiction existant entre les
 dépêches françaises du 4 et du 9 août, représentant
 la première, les concessions françaises comme n'étant
 pas un ultimatum et comme comportant un examen
 loyal & approfondi, et la seconde représentant les
 bases du nouveau tarif comme désormais arrêtées
 au moins dans leurs lignes principales. — Le
 lendemain, M. Challemel Lacour répondit à Lord
 Granville en rappelant que l'Angleterre s'était
 offerte à déclarer qu'elle considérait la conclusion

d'un traité comme très probable, & que la dépêche du 10 semblait revenir sur cette déclaration, puisqu'elle impliquait la demande d'une prorogation & la promesse de conférences sur les laines & le coton, comme conditions préalables de la reprise des négociations.

Le 17 août, M. Challemel Lacour communiquait une dépêche de M. Barthélemy St Hilaire, postérieure à l'entretien de M. Adams avec MM. Ferry, Tirard & St Hilaire (rapport du 12 août n° 217), dans laquelle il n'était fait aucune mention de la "formule" rédigée par M. Tirard en présence de M. Adams pour faciliter une entente sur la question de prorogation; cette dépêche de M. St Hilaire exposait les engagements pris envers la Chambre lors de la loi de prorogation et concluait en demandant purement & simplement au Gouvernement britannique l'envoi de ses délégués à Paris le 22 août, & ne faisait plus la moindre allusion aux conditions auxquelles l'Angleterre avait subordonné la reprise des négociations.

C'est là-dessus que le Cabinet Britannique décida de renouer à cette reprise, ce qu'il fit par une note rédigée en projet à Paris par

M. Adams et continuant ce substance que
 l'Angleterre, sans insister sur la promesse de
réductions ultérieures sur les cotons & les Caines,
 aurait consenti à reprendre les négociations à
 Paris si la prorogation en eût été consentie, mais
 qu'en présence du refus de proroger, elle ne pouvait
 envoyer des délégués à Paris.

"Depuis ce moment," a ajouté M. Adams,
 "l'échange des communications c'est à ce point. —
 D'après ce que m'a dit hier ^{soir} Sir Ch. Dillie avant de
 quitter Paris, nous devons décider à ne faire aucune
 démarche par la reprise des pourparlers. Nous
 espérons qu'à la fin d'octobre, un mouvement
 de l'opinion en France, ou un changement de
 Ministère à Paris, amèneront le gouvernement
 français à proroger de trois mois les traités actuels,
 et alors nous verrons".

—

Pour compléter notre télégramme de ce matin,
 nous vas remettre sous ce pli le texte complet,
 d'après la République française, du passage de

Discours de M^r Gambetta à Rouffleur dans lequel
 il se prononce par la signature, "dans un avenir
 très rapproché, des traités qui ouvrent la liberté
 des échanges avec les peuples".

Aussi, messieurs, je crois qu'il est
 temps pour tout le monde que le régime
 économique et commercial de ce pays
 soit fixé avec les puissances étrangères.
 Vous connaissez mes convictions; elles
 n'ont pas varié. Je pense que vous
 êtes assez forts, que vous êtes assez
 ingénieux, assez audacieux et, en même

temps, assez expérimentés et assez pru-
 dents, pour supporter la concurrence
 avec les autres nations qui nous entraî-
 nent. Et, par conséquent, je complète
 les espérances que je forme pour votre dé-
 veloppement local, par le vœu que j'ex-
 prime pour que les traités qui ouvrent la
 liberté des échanges avec les peuples
 soient consacrés dans un avenir très-
 rapproché.

Agny, Monsieur le Président & Messieurs, les
 assurances de ma plus haute considération

Le ministre de la Confidⁿ: Suiffe

Kern